



## EXTRAIT DU REGISTRE

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N°1 :**

EVALUATION ENGAGEE RSE  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE  
CADRE DE L'APPEL A PROJETS DE LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE

#### Séance ordinaire du 28 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Janvier 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Thierry VALLEIX (à Daniel CHRETIEN), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Jessica CASTEX (à Bruno QUERE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH)

**Absent :**

**Secrétaire :** Monique SOULAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

### **DOSSIER N° 1 :      EVALUATION ENGAGEE RSE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

En 2016, la ville du Bouscat s'est engagée dans une démarche d'évaluation de sa responsabilité sociétale (RSE), norme internationale mesurant les impacts des décisions et des activités d'une organisation sur la société et l'environnement et l'amenant à en rendre compte.

Le bilan intermédiaire réalisé au cours du mois de juin 2018 par l'AFNOR a permis d'identifier les points de force et les axes de progrès et a confirmé le niveau 3 sur 4 de la collectivité en matière de RSE, dernier niveau avant exemplaire.

Soucieuse de poursuivre plus encore l'exigence du respect des normes et principes de développement durable et consciente des enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir (transition écologique, énergétique, protection des milieux, mesure des impacts sociaux, développement des dispositifs de participation citoyenne, transversalité...), la Ville du Bouscat souhaite questionner de nouveau ses pratiques et évaluer les actions qu'elle mène pour le compte des citoyens ou en interne auprès de ses agents. Il s'agit ainsi, pour la ville, de se positionner en tant que collectivité responsable, c'est-à-dire en capacité d'agir et d'ajuster ses propres décisions en fonction des impacts, prévisibles ou non, qui en découlent. L'objectif de cette évaluation – labellisation est double :

- Favoriser la co-construction dans les politiques menées sur le territoire et veiller à une évaluation continue de celles-ci,
- Poursuivre les efforts et les progrès réalisés en termes de développement durable en ayant à cœur de sensibiliser plus encore les agents de la collectivité aux principes de la RSO et au référentiel ISO 26000.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les collectivités vers la conversion écologique et sociale de l'économie. Elle propose un appel à projets « RSE » ouvert jusqu'au 29 février 2020 permettant une prise en charge financière pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense relative aux coûts d'évaluation ou de labellisation. Compte tenu du souhait de la ville d'aboutir à une évaluation engagée RSE au cours de l'année 2020 et de recourir aux services d'un prestataire spécialisé pour y parvenir, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la lettre de demande de subvention ainsi que les documents nécessaires à la participation de la ville à cet appel à projets régional.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 11 octobre 2016 portant sur la restitution de l'évaluation de la RSO,

**VU** la délibération du Conseil Régional N°2017.28 SP du 13 février 2017,

**VU** l'appel à projets « Responsabilité sociétale des entreprises » de la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise M. LE MAIRE à répondre à l'appel à projets et à solliciter la participation financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Article 2 :** Autorise M. LE MAIRE ou son représentant à signer la lettre de demande de subvention ci- annexée ainsi que tout document nécessaire,

**Article 3 :** Dit que les recettes seront encaissées au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 28 Janvier 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET



